

## Province de Québec

### Municipalité de Ferme-Neuve

#### Règlement numéro 192

#### **Règlement numéro 192 décrétant un emprunt de 1 810 000\$ pour des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 14<sup>e</sup> Rue.**

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 14<sup>e</sup> Rue pour une dépense au montant de 1 810 000 \$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 810 000 \$ sur une période de 30 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Diane Sirard,  
Mairesse

---

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**Présentation du règlement :** 2023-08-14

**Avis de motion :** 2023-08-14

**Adopté lors de la séance ordinaire :** 2023-09-11

**Résolution d'adoption :** 2023-09-715

**Avis public :** 2023-09-12

**ANNEXE A ESTIMATION DES COÛTS**

Projet: Prolongement des réseaux 14e rue, travaux exécutés en régie  
 Par: Michel Deslauriers

	Description	Précisions	Prix unitaire	Quantité	Total
<b>Organisation du chantier</b>					
1	Signalisation et maintien de la circulation	Régie	0	1	0.00 \$
2	Localisation de conduites	Régie / Heure	0	4	0.00 \$
3	Soutènement temporaire de poteaux électriques	Régie / Unité	0	2	0.00 \$
<b>Travaux de démolition</b>					
4	Déboisement	Régie / m <sup>2</sup>	0	15	0.00 \$
5	Enlèvement et disposition du pavage existant	Régie / m <sup>2</sup>	0	1 745	0.00 \$
6	Enlèvement et disposition de puisard existants	Régie / m. linéaire	0	2	0.00 \$
	Désaffectation de conduites d'eau existante	m. lin.	0	110	0.00 \$
<b>Travaux d'aqueduc</b>					
7	Réseau d'alimentation temporaire	Régie	0	1	0.00 \$
8	Conduite d'eau potable, PCV DR-15 150 mm	m. linéaire	162.00 \$	825	133 650.00 \$
9	Vanne d'arrêt 150 mm	Unité	1 800.00 \$	3	5 400.00 \$
10	Poteau d'incendie et vanne d'arrêt	Unité	5 400.00 \$	5	27 000.00 \$
11	Raccord nouvelle conduite d'eau potable existante	Régie / Unité	0	6	0.00 \$
12	Raccord nouvelle conduite d'eau potable existante	Régie / Unité	0	1	0.00 \$
13	Entrée de service d'aqueduc PVC 19 mm diam (3/4")	Unité	840.00	40	33 600.00 \$
14	Entrée de service d'aqueduc PVC 25 mm diam (1 ")	Unité	1 020.00 \$	6	6 120.00 \$
15	Nettoyage, désinfection et mise en route eau potable	Régie	2 000.00 \$	1	2 000.00 \$
16	Surexcavation et coussin de pierre nette + membrane	Régie / m. Lin.	20.00 \$	150	3 000.00 \$
<b>Travaux d'égout sanitaire</b>					
17	Conduite d'égout sanitaire PVC DR-35 250 mm dia.	m. lin.	186.00 \$	700	130 200.00 \$
18	Branchement sanitaire. PVC DR-28 150mm dia.	Régie / unité	0	46	0.00 \$
19	Raccordement nouvelle conduite à un regard existant	Régie	0	1	0.00 \$
20	Regard d'égout sanitaire 1 200 mm dia.	unité	8 200.00 \$	10	82 000.00 \$
21	Essai et mise en marche conduites égout sanitaire	Régie	8 400.00 \$	1	8 400.00 \$
<b>Travaux d'égout pluvial</b>					
22	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 300 mm diam.	m. lin.	171.00 \$	33	5 643.00 \$
23	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 450 mm diam.	m. lin.	270.00 \$	363	98 010.00 \$
24	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 500 mm diam.	m. lin.	306.00 \$	200	61 200.00 \$
25	Conduite d'égout pluvial, PVC DR-35 600 mm dia.	m. lin.	420.00 \$	185	77 700.00 \$
26	Puisard préfabriqué, 600 mm . Dia.	Unité	3 100.00 \$	20	62 000.00 \$
27	Regard -pluvial préfabriqué, 900 mm diam.	Unité	4 320.00 \$	3	12 960.00 \$
28	Regard pluvial circulaire préfabriqué, 1200 mm diam.	Unité	4 800.00 \$	6	28 800.00 \$
29	Regard pluvial circulaire préfabriqué, 1600 mm diam.	Unité	5 400.00 \$	1	5 400.00 \$
30	Regard-pluvial circulaire préfabriqué, 1 800 mm diam.	Unité	6 600.00 \$	1	6 600.00 \$
31	Isolant rigide de résistante de 40 psi, 50 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	20.00 \$	625	12 500.00 \$
32	Essai et mise en service des conduites et structure		4 700.00 \$	1	4 700.00 \$
<b>Travaux de fondation granulaire et pavage</b>					
33	Sous-fondation MG-112, 500 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	20.00 \$	8 343	166 860.00 \$
34	Fondation MG-20, 250 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	12.00 \$	7 904	94 848.00 \$
35	Eorobé bitumineux ESG-14 (PG 58-34) 70 mm	m <sup>2</sup>	29	7904	229 216.00 \$
<b>Travaux d'aménagement</b>					
36	Bordure de béton	m. lin.	70.00 \$	1470	102 900.00 \$
37	Entrées privées en enrobé bitumineux ESG-10 (PG58H-34)	m <sup>2</sup>	60.00 \$	0	0.00 \$
38	Entrée privées en matériaux granulaire MG-20b		220.00 \$	46	10 120.00 \$
39	Marquage de chaussée		6 200.00 \$	0	0.00 \$
40	Remise en état de lieux	Régie	15 000.00 \$	1	15 000.00 \$
<b>Sous-traitance</b>					
41	Location pelle hydraulique avec opérateur / jour	Fournisseur	2 000.00 \$	45	90 000.00 \$
42	Équipe (2) d'installation de conduites sous-terrain / jour	Fournisseur	1 140.00 \$	45	51 300.00 \$
43					0.00 \$
					0.00 \$
Sous total:					1 567 127.00 \$
Contingence 10%					156 712.70
Sous-total:					1 723 839.70 \$
T.P.S (5%)					86 191.99 \$
T.V.Q (9,975%)					171 953.01 \$
<b>Total:</b>					<b>1 981 984.70 \$</b>

## ANNEXE B

Règlement 192 - **Ferme Neuve**

---

<b>Dépense décrétée totale</b>	1 810 000 \$
--------------------------------	--------------

---

---

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière